



Le 2 avril 2013,

### **Déclaration liminaire du SE-UNSA à la CAPD du 2 Avril 2013**

Madame la Directrice Académiques,

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. Le SE-Unsa se félicite de ce vote qui impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Cependant, nous regrettons que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dont nous approuvons le fond perturbe de façon profonde les opérations du mouvement départemental 2013 en Isère.

Le SE-Unsa tient à relayer l'inquiétude de nos collègues, et attirer votre attention sur les incertitudes créées par les reports de dates de certaines instances.

Les règles départementales concernant l'exercice à temps partiel ne sont jusqu'à ce jour pas connues.

La tenue du CDEN le 2 avril au soir retarde la publication des mesures de cartes scolaires et laissera à nos collègues moins d'une semaine pour adapter leurs vœux.

Ce manque d'informations met de nombreux collègues dans des situations d'attente et favorise le climat de tension en période de mouvement.

D'autre part, malgré notre intervention début Janvier, il semble que les missions et rémunérations des directeurs et/ou du tuteur qui accueillent des Contrats Emploi Avenir ne soient pas encore définies alors que le dispositif est en place.

Le SE-UNSA dénonce aussi l'absence récurrente de formation spécialisée en Isère.

Enfin, le SE-UNSA 38 exprime son désarroi suite au mouvement interdépartemental, qui laisse une année de plus des collègues dans des situations extrêmement compliquées : nous espérons une régulation favorable par les opérations d'« inéat-exéat » dans des délais acceptables pour les personnels concernés.

***Pour le SE-UNSA 38***

***Béatrice Bruyère***